



CONVENTION D'ADHÉSION AU CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DU CAP ROUGE

1. PRÉAMBULE

- I. Le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge (CBRCR) est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*.
- II. Le CBRCR a comme mission d'implanter la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge en privilégiant la concertation et l'obtention de consensus avec les acteurs sur l'eau et les usagers de cette ressource. Pour remplir sa mission, il peut poursuivre divers objets qui sont identifiés dans ses lettres patentes et ses règlements généraux.
- III. Tout membre régulier a le droit de participer à toutes les activités du CBRCR, de recevoir les avis de convocation aux assemblées générales, d'y participer, d'y exercer son droit de parole et de voter. Il peut aussi être élu au conseil d'administration selon les dispositions prévues à l'article 7.3 des règlements généraux.

2. FONDEMENTS

- I. L'état actuel de la rivière du Cap Rouge est préoccupant à cause, entre autres, de la pauvre qualité de ses eaux, de l'érosion de segments de ses rives, de pratiques inappropriées dans certaines bandes riveraines et de la nécessité de mettre en valeur ses rives publiques.
- II. Le bassin versant de cette rivière constitue une unité territoriale aux caractéristiques biologiques, socio-économiques et historiques des plus pertinentes pour favoriser la gestion intégrée de l'eau.
- III. Cette approche de gestion de l'eau permet de mettre en évidence l'interdépendance des usages multiples de cette ressource et des écosystèmes.
- IV. La concertation de tous les intervenants sur l'eau ainsi que des usagers de cette ressource est essentielle pour assurer une gestion rationnelle et efficace de l'eau du territoire.

3. CONSIDÉRANT CE QUI PRÉCÈDE, L'ADHÉRENT S'ENGAGE A :

- I. Reconnaître le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge comme organisme de concertation et de planification pour l'ensemble des questions relatives à la gestion de l'eau;
- II. Être solidaire de la mission de cet organisme telle qu'exposée dans le préambule;
- III. Adhérer sans réserve aux règlements généraux du CBRCR, considérant que ses dirigeants lui ont donné, préalablement à son engagement, toutes les explications appropriées;
- IV. Collaborer à la réalisation de la mission dans le respect des orientations, des objectifs et des plans d'action du CBRCR;
- V. Adhérer au CBRCR pour un terme d'un an.

Fait à Québec, le _____

Signature de l'Adhérent

Signature pour le CBRCR

Verso →

FORMULAIRE D'ADHÉSION D'UN MEMBRE RÉGULIER

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Courriel : _____

Téléphone rés. : _____

bur. : _____

Télécopie : _____

Montant : 10,00\$ par personne par année

Argent comptant

Chèque Mandat-poste

SVP Retournez la convention et le formulaire d'adhésion dûment complétés avec votre chèque ou mandat-poste au nom du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge, à l'adresse suivante :

***Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge
Point de service Cap-Rouge
4473, rue Saint-Félix
Québec (Québec) G1Y 3A6***

Merci pour votre engagement !